

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Xavier Marcotte](#)

<https://www.cadre21.org/membres/6bcf6095912b5dfcf54c635e>

Date d'obtention : 2026-03-09 19:02:07

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1-Rassurer et soutenir: Accueillir et rassurer l'auteur du signalement et la jeune victime. Les soutenir tout au long du processus afin qu'ils se sentent écoutés et impliqués dans la solution. 2- Évaluer l'incident: Poser des questions de façon neutre et bienveillante pour comprendre la situation. Remplir la grille d'évaluation afin d'identifier l'origine, la nature, les intentions et l'ampleur de l'incident. 3-Vérifier l'information: Demander s'il y a des témoins ou d'autres jeunes au courant. Valider les faits auprès des personnes impliquées, individuellement, et compléter la grille. Insister sur l'importance de respecter la confidentialité. Si l'incident semble malveillant ou criminel, contacter la police et ne pas compléter la grille avec l'instigateur. Confisquer l'appareil électronique en cas de soupçon de contenu illégal. 4- Rencontrer le jeune instigateur: Recueillir sa version des faits en protégeant les sources d'information. Cela permet de mieux comprendre son intention (impulsive ou malveillante) et d'orienter les interventions appropriées.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Dans le cas 1, c'est une amie qui dénonce la jeune fille qui envoie des photos à son chums. Face à cette situation, l'intervenant doit rencontrer les jeunes et demander les téléphones. L'intervenant communiquera avec le service police lorsque les jeunes remettront leurs cellulaires. Il devra communiquer si l'un d'eux ne veut pas remettre l'appareil. Dans le cas 2, la jeune a envoyé une photo en maillot de bain à un autre jeune. Après les vérifications, il conclut qu'il n'y a pas présence de pornographie juvénile. L'intervenant traitera le dossier selon les politiques de son établissement. En aucun cas, l'intervenant ne doit prendre connaissance des photos. Par exemple, la jeune revient pour nous dire qu'elle a envoyé la photo à un jeune de 19 ans. L'intervenant doit faire une trousse Sexto. Ce que l'on doit se rappeler de la situation 2, c'est que même si la police appelle pour que l'intervenant rencontre un autre élève concerné dans la situation, l'intervenant n'est pas mandataire de la police. Dans le cas 3, il faut retenir que si un parent prend connaissance des actions de son enfant, l'intervenant doit référer le parent au service de police. En aucun cas, l'intervenant ne doit parler aux journalistes. Il devra les référer au service des communications

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape #3. Cette étape demande de recueillir des informations auprès de plusieurs jeunes tout en maintenant un climat de confiance et en respectant la confidentialité. Il peut être difficile de s'assurer que les jeunes disent la vérité, de gérer les émotions ou la peur de dénoncer, et d'éviter que la situation se propage davantage dans le groupe. De plus, il faut parfois déterminer si l'incident pourrait avoir une dimension criminelle, ce qui exige du jugement et peut mener à l'implication des services policiers. Cette étape est délicate parce qu'elle nécessite de la prudence, de l'écoute, de la neutralité et une bonne capacité d'analyse afin de bien comprendre la situation avant de prendre des décisions.